

Deux tiers des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique

Insee Analyses Bretagne • n° 131 • Octobre 2024



En Bretagne, 63 % des emplois salariés du privé (hors agriculture et intérim) et 35 % des établissements correspondants se situent dans l'une des 981 zones dédiées à l'activité économique de la région. Cette polarisation de l'emploi en zone dédiée à l'activité économique est parmi les plus fortes des régions métropolitaines. En Bretagne, les emplois au sein des intercommunalités les plus peuplées ou les plus industrielles y sont davantage concentrés. L'industrie est le secteur le plus présent dans ces zones et huit emplois salariés industriels sur dix y sont localisés.

Les petites zones et celles de taille intermédiaire sont les plus nombreuses : près de 900 zones dédiées à l'activité économique comptent moins de 1 000 salariés. Cependant, elles ne totalisent qu'un tiers de l'emploi salarié du privé en zone dédiée à l'activité économique. Les deux tiers restant sont regroupés au sein de 85 grandes zones de 1 000 salariés ou plus.

En 2019, près de la moitié des établissements bretons situés en zone dédiée à l'activité étaient déjà implantés au même endroit dix ans plus tôt.

981 zones dédiées à l'activité économique en Bretagne

Zones commerciales en périphérie des villes, quartiers d'affaires ou grands sites industriels comme les zones portuaires, quelle que soit leur vocation principale, les **zones d'activités économiques** correspondent à des territoires sans habitation et regroupant de nombreux emplois. Elles ont récemment fait l'objet d'un inventaire, prescrit par la loi Climat et résilience du 22 août 2021, en particulier au titre de la lutte contre l'artificialisation des sols. Décrire l'emploi dans ces zones contribue au suivi des politiques d'aménagement qui y sont développées.

Les **zones dédiées à l'activité économique** sont des périmètres statistiques qui approchent les zones d'activités économiques, ce qui permet de les analyser de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire ► [méthode](#). En 2019, 981 zones dédiées à l'activité économique sont implantées en Bretagne.

En Bretagne, l'emploi salarié du privé est très concentré en zone dédiée à l'activité économique

En 2019 en Bretagne, 63 % de l'**emploi salarié du secteur privé** se situe en zone dédiée à l'activité économique. Cette proportion est parmi les plus élevées des

régions métropolitaines, avec les Pays de la Loire (63 %) et le Centre-Val de Loire (59 %). Elle est par ailleurs assez homogène au sein des quatre départements bretons, comprise entre 60 % dans le Finistère et 66 % dans le Morbihan ► [figure 1](#). Au total, ce sont 435 500 salariés du secteur privé qui travaillent en zone dédiée à l'activité économique en Bretagne. Ces salariés sont employés dans 24 400 établissements, soit 35 % des établissements du secteur privé de la région. Les établissements bretons du secteur privé sont donc en moyenne plus grands dans les zones dédiées à l'activité

économique (18 salariés par établissement en moyenne) qu'en dehors de ces zones (10 salariés par établissement).

En 2019, la surface des zones dédiées à l'activité économique en Bretagne s'établit à 18 200 hectares, soit 0,7 % de la surface de la région, l'équivalent de près de quatre fois la surface de Rennes.

En dehors des zones dédiées à l'activité économique, la quasi-totalité (91 %) de l'emploi salarié du privé est localisée dans des espaces comportant des habitations. Le reste des emplois est situé dans des espaces non habités mais qui ne sont pas

► 1. Établissements et emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique par département breton en 2019

Département	Nombre de zones dédiées à l'activité économique	Nombre d'établissements dans ces zones	Part d'établissements dans ces zones (en %)	Nombre d'emplois salariés dans ces zones	Part dans l'emploi salarié privé de ces zones (en %)	Superficie de ces zones (en ha)
Côtes-d'Armor	207	4 000	34	66 000	62	3 000
Finistère	251	5 500	30	103 400	60	4 000
Ille-et-Vilaine	276	8 800	38	169 900	64	6 300
Morbihan	247	6 100	36	96 200	66	4 900
Bretagne	981	24 400	35	435 500	63	18 200
France métropolitaine	13 595	390 600	27	7 584 700	50	300 600

Champ : Établissements actifs du secteur privé (hors agriculture et intérim).

Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFiP, CFE ; Fichiers fonciers du Cerema.

intégrés aux zones dédiées à l'activité économique, car exercés dans des établissements isolés, et/ou du fait d'un effectif salarié trop faible.

L'emploi est plus concentré en zone dédiée à l'activité dans les territoires plus peuplés ou plus industriels

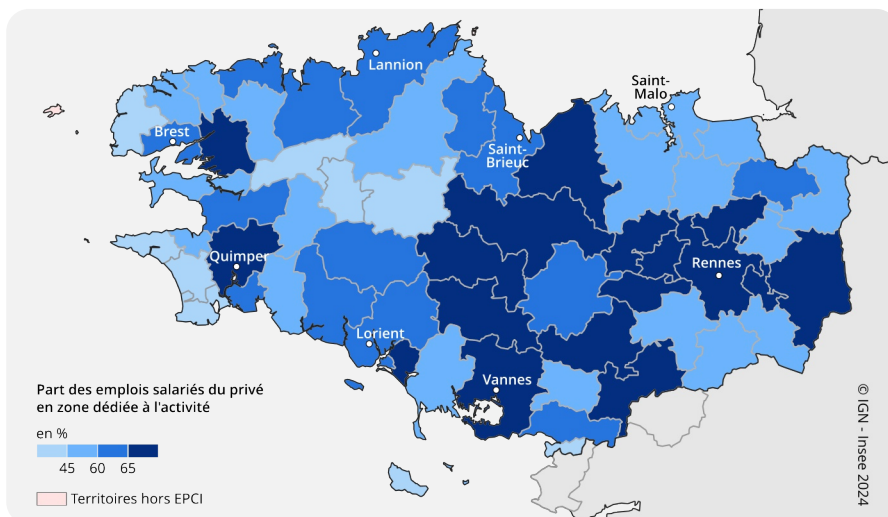
La concentration des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique est hétérogène sur le territoire breton ► **figure 2**. Elle est comprise entre 4 % dans l'**établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** des Monts d'Arrée Communauté et 79 % dans celui de l'Oust à Brocéliande Communauté. Elle avoisine ou est supérieure à la moyenne régionale parmi les EPCI les plus peuplés (plus de 150 000 habitants) : Rennes Métropole, Brest Métropole, Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Dans ces intercommunalités, les zones dédiées à l'activité économique sont en moyenne plus grandes que dans la région (1 000 contre 400 salariés en moyenne par zone).

Outre ces cinq intercommunalités, les autres EPCI ayant une concentration d'emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique proche ou supérieure au taux régional ont, en moyenne, une plus forte représentation du secteur industriel parmi leurs emplois (36 % contre 27 % dans les intercommunalités où la part d'emplois en zone dédiée à l'activité est inférieure à 60 %). Les effectifs des zones dédiées à l'activité de ces EPCI sont plus faibles (300 salariés par zone en moyenne) que dans l'ensemble de la région.

L'industrie est encore plus condensée en zone dédiée à l'activité qu'au niveau national

En Bretagne, tous les secteurs d'activité sont davantage concentrés en zone dédiée à l'activité économique qu'au niveau national ► **figure 3**.

► 2. Part des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique par intercommunalité bretonne en 2019



Note : Ne sont prises en compte que les parties bretonnes des EPCI de Redon Agglomération et de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique).

Champ : Établissements actifs du secteur privé (hors agriculture et intérim) en Bretagne.

Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFiP, CFE ; Fichiers fonciers du Cerema.

L'industrie, premier secteur employeur du privé dans la région, est très souvent implantée dans ces zones : 80 % des emplois industriels s'y trouvent, soit plus qu'au niveau national (68 %). En particulier, 90 % des salariés des activités industrielles de raffinage, de papier, chimique, pharmaceutique, métallurgique, fabrication de produits en plastique et métalliques, 88 % de ceux de l'industrie de fabrication d'équipements électriques et électroniques, machines et matériel de transport et 85 % de ceux de l'industrie alimentaire productive travaillent à l'intérieur des zones dédiées à l'activité économique. En effet, les entreprises industrielles nécessitent souvent de plus grandes infrastructures et des accès rapides aux grands axes de transport, impliquant des installations en dehors des espaces denses d'habitation.

Représentant 24 % de l'ensemble des salariés du privé, le poids de l'industrie bretonne parmi les emplois est supérieur de 4 points à celui enregistré en France

métropolitaine. L'écart est porté par la prévalence de l'industrie agroalimentaire dans la région, qui représente 10 % des emplois salariés du privé contre 4 % en France métropolitaine. Conséquence de sa forte polarisation en zone dédiée à l'activité et de sa forte représentation dans la région, l'industrie est le secteur le plus présent dans ces zones : elle y emploie trois salariés du privé sur dix.

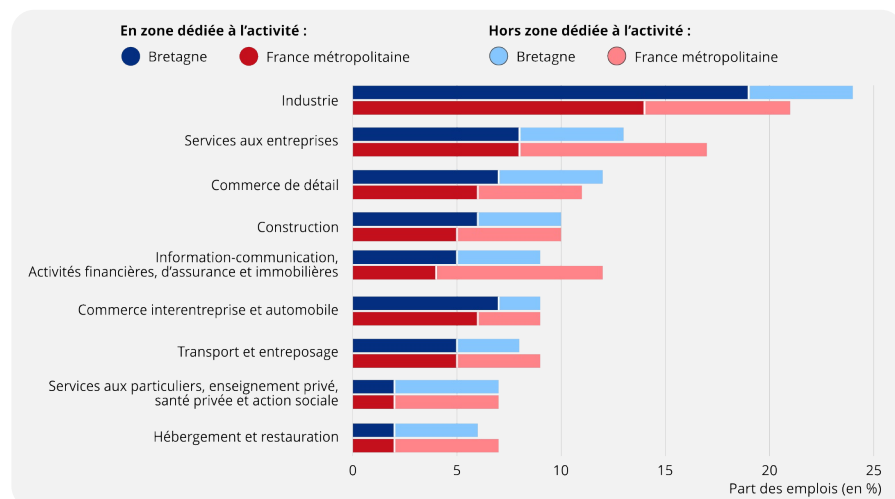
Le secteur des services aux entreprises est également plus concentré en zone dédiée à l'activité en Bretagne (60 % des emplois de ce secteur y sont situés) qu'au niveau national (46 %). En particulier, les activités de recherche et développement et les activités administratives et de soutien aux entreprises y sont plus souvent présentes. À l'opposé, les activités juridiques et celles liées à l'emploi, comme les agences de travail temporaire, sont plus fréquemment installées en dehors de ces zones. Au sein des zones bretonnes, l'ensemble des services aux entreprises emploient un peu plus d'un salarié du privé sur dix.

En Bretagne, 60 % des emplois salariés du commerce de détail sont à l'intérieur des zones dédiées à l'activité économique, un peu plus qu'au niveau national (52 %). Les salariés des activités emblématiques des zones commerciales, comme les hypermarchés, le commerce d'articles de quincaillerie et bricolage, de meubles, d'électroménager ou de sport en magasin spécialisé, sont nettement plus nombreux dans les zones dédiées à l'activité (83 %) qu'en dehors de ces zones. D'autres sous-secteurs du commerce de détail y sont moins représentés, comme le commerce de produits pharmaceutiques ou les supermarchés. En zone dédiée à l'activité économique, le commerce de détail emploie un peu plus d'un salarié sur dix.

Un tiers de l'emploi salarié en zone dédiée à l'activité dans des zones de moins de 1 000 salariés...

En Bretagne, comme au niveau national, les zones dédiées à l'activité économique sont de tailles très variables. Les petites

► 3. Répartition des emplois salariés par secteur d'activité selon leur lieu d'implantation en 2019

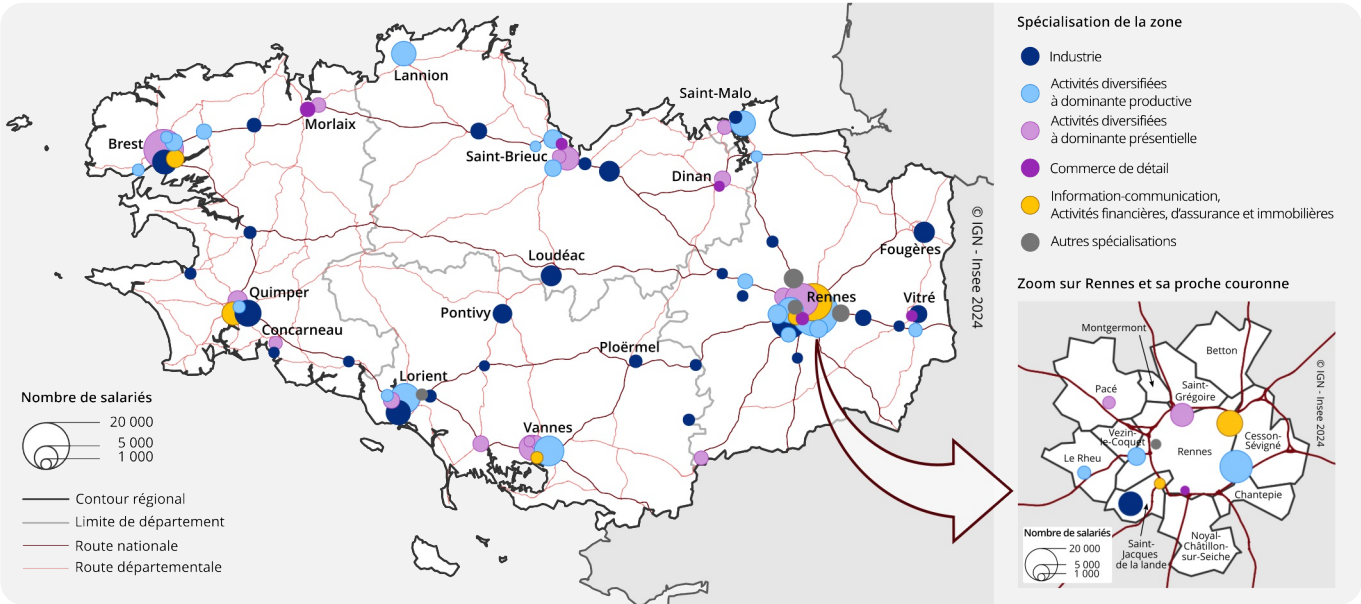


Lecture : 19 % des emplois salariés en zone dédiée à l'activité économique en Bretagne sont dans l'industrie.

Champ : Établissements actifs du secteur privé (hors agriculture et intérim).

Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFiP, CFE ; Fichiers fonciers du Cerema.

► 4. Les grandes zones dédiées à l'activité économique en Bretagne



Lecture : À Lannion, une zone dédiée à l'activité comporte au moins 1 000 emplois salariés du privé (5 830) ; ses activités sont diversifiées à dominante productive.
Champ : Établissements actifs du secteur privé (hors agriculture et intérim) en Bretagne, situés dans une zone dédiée à l'activité d'au moins 1 000 emplois salariés du privé.
Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFIP, CFE ; Fichiers fonciers du Cerema.

zones (moins de 100 salariés) en représentent près de la moitié ; elles n'accueillent cependant que 5 % de l'emploi salarié du privé en zone dédiée à l'activité économique de la région. Le secteur de la construction y est deux fois plus présent que pour l'ensemble des zones, toutes tailles confondues. À l'opposé, seulement 2 % des emplois du secteur de l'information-communication, activités financières, d'assurance et immobilières sont situés dans les petites zones.

Un peu plus de 400 zones de taille intermédiaire (entre 100 et moins de 1 000 salariés) sont établies dans la région. Elles rassemblent au total 31 % de l'emploi en zones dédiées à l'activité économique. Le secteur industriel y est relativement plus implanté que dans l'ensemble des zones dédiées à l'activité économique toutes tailles confondues (respectivement 40 % et 31 % des emplois salariés).

Dans l'ensemble, 91 % des zones (celles comportant moins de 1 000 salariés) accueillent 36 % de l'emploi salarié en zone dédiée à l'activité économique.

... et deux tiers dans les 85 plus grandes zones

Parmi les 435 500 salariés exerçant en zone dédiée à l'activité en Bretagne, 64 % travaillent dans une des 85 zones d'au moins 1 000 salariés. Ces grandes zones sont le plus souvent situées le long des principaux axes routiers et autour des grandes agglomérations ► figure 4. La majorité d'entre elles a une activité relevant de la **sphère productive** : 32 sont spécialisées dans l'industrie et 21 dans les activités diversifiées à dominante productive. La quasi-totalité des grands établissements privés de la région (de 1 000 salariés ou plus) y sont implantés.

Parmi les grandes zones dédiées à l'activité, 16 comptent plus de 5 000 salariés. Ces très grandes zones

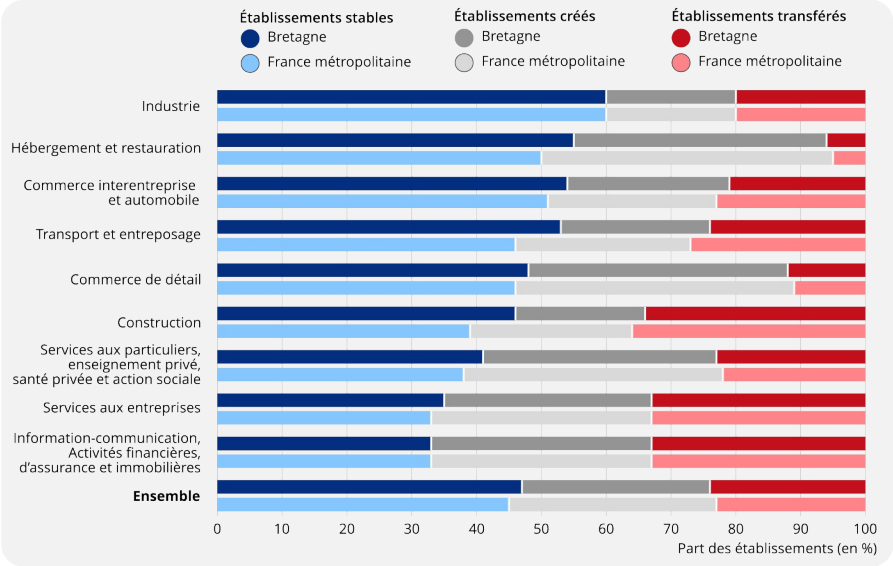
concentrent à elles seules 33 % des effectifs salariés du privé en zone dédiée à l'activité de Bretagne. Elles sont situées en périphérie des plus grandes villes bretonnes : Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Lannion. L'activité y est plus souvent diversifiée.

La zone de l'écopôle Sud-Est de Rennes, à cheval sur les communes de Cesson-Sévigné et de Chantepie, est la plus grande zone dédiée à l'activité de la région. Elle comptabilise près de 21 100 salariés, soit 5 % de l'emploi salarié breton en zone dédiée à l'activité économique et 14 % de celui de Rennes Métropole. L'activité de cette zone est diversifiée, à

dominante productive. En particulier, 29 % des emplois de la zone relèvent des services aux entreprises, 19 % de l'information-communication, activités financières, d'assurance et immobilières, 12 % du commerce interentreprises et automobile et 9 % de la construction.

Au nord de Lannion, la zone dédiée à l'activité économique comprenant les zones Pégase 1 à 4 et le Rusquet Sud (5 800 emplois) est la très grande zone qui regroupe le plus d'emplois de son intercommunalité englobante : 41 % des emplois salariés privés de Lannion-Trégor Communauté y sont établis. Un peu plus de la moitié des emplois de cette zone relèvent d'activités à dominante

► 5. Répartition des établissements actifs en 2019 des zones dédiées à l'activité économique selon leur secteur d'activité et leur type d'implantation depuis 2009



Lecture : Dans l'industrie en Bretagne, 60 % des établissements actifs en 2019 situés dans une zone dédiée à l'activité économique étaient localisés au même endroit en 2009.
Champ : Établissements actifs du secteur privé (hors agriculture et intérim).
Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFIP, CFE ; Fichiers fonciers du Cerema.

productive. Quatre autres très grandes zones polarisent au moins 20 % de l'emploi salarié du privé de leur intercommunalité. Celle regroupant la zone sud et la zone d'activité commerciale de la Madeleine dans l'EPCI de Saint-Malo Agglomération (6 000 emplois) et celle regroupant Kergaradec, l'Hermitage et Kergonan au sein de Brest Métropole (15 300 emplois) comptabilisent respectivement 32 % et 29 % de l'emploi salarié de leur EPCI. La zone dédiée à l'activité regroupant les zones du Prat et de Saint-Léonard-Atlantique (8 600 emplois) compte 23 % de l'emploi salarié de l'intercommunalité du Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Enfin, la zone dédiée à l'activité incluant les zones de Kerpont, Lann-Sevelin, Bellevue et Manébos (8 400 emplois) rassemble 20 % de l'emploi salarié de l'intercommunalité de Lorient Agglomération. Les activités de ces quatre très grandes zones sont diversifiées, plutôt dans la **sphère présentielle** pour

celle de Brest Métropole (55 % des emplois) et dans la sphère productive pour les autres (entre 53 % et 60 %).

Près de la moitié des établissements des zones dédiées à l'activité étaient déjà implantés au même endroit dix ans plus tôt

En Bretagne, comme au niveau national, les zones dédiées à l'activité économique actives en 2019 ont commencé à se développer dans les années 1950-1960, mais ont connu un réel essor à partir des années 1980. Pour huit zones sur dix, l'établissement le plus ancien de la zone encore actif en 2019 a été créé entre 1980 et 2009.

Parmi les établissements présents dans les zones dédiées à l'activité économique en 2019 en Bretagne, 47 % étaient déjà implantés au même endroit en 2009, à peine plus qu'au niveau national (45 %) ; ces établissements sont dits stables

► **figure 5.** Les autres établissements de ces zones s'y sont implantés depuis 2009 : 29 % ont été créés, une proportion moindre qu'en France métropolitaine (32 %), et 24 % ont été transférés depuis un autre lieu de Bretagne ou d'ailleurs, à peine plus qu'au niveau national (23 %).

Dans les zones dédiées à l'activité économique, les établissements du secteur de l'industrie sont les plus stables : en Bretagne, comme en France métropolitaine, 60 % étaient déjà implantés au même endroit dix ans plus tôt. À l'opposé, les établissements de l'information-communication, activités financières, d'assurance et immobilières et des services aux entreprises s'y sont fortement installés : près des deux tiers (respectivement 67 % et 64 %) n'étaient pas encore actifs dans leur zone dédiée à l'activité en 2009. ●

Lucile Cros, Gabrielle Gallic (Insee)

► Sources

Les données proviennent du répertoire **Sirene** géolocalisé des unités légales et des établissements, filtré sur le secteur privé « restreint ». Elles sont enrichies du **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** pour obtenir les effectifs salariés à l'échelle de chaque établissement. L'identification des locaux commerciaux est réalisée par appariement avec la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** à laquelle ne sont pas soumis les établissements publics, collectivités territoriales et organismes d'État ainsi que d'autres activités exonérées (sportifs, artistes, exploitants agricoles, etc.). Les fichiers fonciers retraités par le **Cerema** permettent d'attribuer à chaque local le contour de sa parcelle et de son unité foncière grâce à la table unifiée parcellaire (TUP). Par ailleurs, les zones d'habitation sont retirées du champ grâce aux données provenant du **fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** géolocalisé.

► Définitions

Les **zones d'activités économiques (ZAE)** sont des sites réservés où des entreprises s'installent dans un périmètre donné. Elles sont définies, aménagées et gérées par les collectivités territoriales.

Les **zones dédiées à l'activité économique** correspondent à des zones statistiques définies pour cette étude, qui regroupent l'emploi selon un seuil d'au moins 50 emplois salariés ou 3 établissements et plus de 10 salariés, et qui n'ont pas de vocation résidentielle. Elles peuvent avoir différentes visées économiques : il s'agit de zones commerciales en périphérie, de quartiers d'affaires, ou encore de grands sites industriels, comme la zone portuaire qui s'étend du port de Lorient-Keroman au site de Naval Group.

Les effectifs salariés mesurés sont ceux du **secteur privé** « restreint » excluant l'emploi agricole et intérimaire, ainsi que les établissements exerçant des missions de service public. En particulier, les établissements privés ou parapublics exerçant des activités telles que les activités hospitalières, d'action sociale ou d'enseignement ne sont pas comptabilisés. Le champ inclut ainsi l'emploi privé dans l'industrie, la construction ou le tertiaire.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Il existe plusieurs types d'EPCI selon, entre autres, leur population : les métropoles, les communautés urbaines (CU), les communautés d'agglomération (CA) et les communautés de communes (CC).

Les activités de la **sphère présentielle** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités de la **sphère productive** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

Afin d'éclairer le débat public sur les zones d'activités économiques (ZAE), une méthodologie spécifique est proposée pour les approcher de façon statistique et harmonisée sur l'ensemble du territoire, et caractériser les établissements qui les composent. Cette méthode est identique à celle développée dans l'étude nationale [Antunez et al., 2023].

► Pour en savoir plus

- Antunez K., Bédoué M., Simonovici M., « [Les espaces dédiés à l'activité économique regroupent la moitié de l'emploi salarié privé](#) », Insee Première n° 1960, juillet 2023.
- Collard A., Magnier C., Simonovici M., « [Près de six emplois salariés du privé sur dix dans une zone dédiée à l'activité économique](#) », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 111, février 2024.
- Besnard S., Fouchard C., Theulière M., « [Une croissance continue de l'espace dédié à l'activité économique](#) », Insee Analyses Pays de la Loire n° 80, mai 2020.
- [Plateforme GéoBretagne - Pôle métier ZAE.](#)

